

ÉDITO | CONSULTATION EN LIGNE DE LA FAE

C'est l'heure de faire le bilan de la négo nationale 2015-2020

L'année dernière, à pareille date, nous étions en plein blitz final de négociation qui a mené à l'entente de principe conclue entre la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et le gouvernement du Québec ainsi que le CPNCF (Comité patronal pour les commissions scolaires francophones). Celle-ci s'est terminée le 30 juin 2016 par la signature des deux parties.

Nous le savons tous, cette convention collective n'est pas l'entente du siècle, mais... Si le résultat final ne peut être changé, nous avons tout de même la possibilité et la responsabilité, avec le recul, de faire l'exercice d'analyser nos bons et nos mauvais coups quant au processus global de la négociation. Ce bilan est primordial puisqu'il nous permettra d'apprendre de nos erreurs et de mettre en lumière nos forces afin de nous préparer d'ores et déjà à la prochaine ronde... en 2020.

Une consultation en ligne, la plus large possible, prévoyant des espaces pour des débats

C'est dans cet esprit qu'a été adopté, au conseil fédératif de février dernier, le plan de travail qui permettra au comité exécutif de la FAE d'obtenir l'opinion du plus grand nombre d'intervenant(e)s afin de produire le bilan final sur la conduite de la négociation nationale.

Du 20 mars au 14 avril, tous les enseignants du SEPI sont invités à s'exprimer. Cette consultation porte sur le cahier qui a été préparé en vue de déterminer les demandes syndicales; sur les informations diffusées tout au long des négociations, entre autres le *Point Négo*, les réseaux sociaux, la publicité; sur la mobilisation, notamment les slogans utilisés et les actions qui ont été menées — les opérations telles que *La bande des scribes*, *On coupe dans le gras*, *fini le bénévolat*, les journées de grève; ainsi

que sur les stratégies de négociations, dont l'alliance FIQ-FAE.

Il est important de se remettre dans le contexte et de comprendre ce qui s'est passé afin de mieux préparer l'avenir.

Cette importante consultation représente le tremplin vers la prochaine négociation nationale (dans 4 ans), pour laquelle nous devons vraisemblablement nous battre férocement. *C'est pourquoi je vous invite fortement à participer en grand nombre à cette consultation.*

Entre-temps, restons debout!

Notre lutte est continue: l'intégration et l'inclusion à tout prix des élèves avec de graves difficultés d'apprentissage et autres troubles associés dans nos classes, la pénurie de profs et de services ainsi que l'alourdissement de notre tâche pèsent beaucoup sur nos épaules.

Or, nous ne pouvons pas porter seuls le poids de l'école publique, de la réussite éducative des élèves. La situation actuelle ne peut durer!

C'est pourquoi la bataille doit se poursuivre au quotidien.

Syndicalement,

■ Thérèse Prinos | thereseprinos@sepi.qc.ca



© FAE

AGENDA

FORMATION

** INSCRIPTION NÉCESSAIRE **

>> **Le mercredi 5 avril 2017 de 8h30 à 11h45:** formation SST «Prévenir et désamorcer les conflits au travail» au Club de golf Métropolitain Anjou

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le mercredi 5 avril 2017 de 13h à 17h30:** conseil des personnes déléguées (CPD) au Club de golf Métropolitain Anjou

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> **Les 23 et 24 mars 2017:** conseil fédératif (CF) de la FAE

Besoin d'aide confidentielle?

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)
Tél. : 1-866-398-9505
Appel à frais virés : 514-875-0720

DATES	INFORMATIONS
1 ^{er} avril	La liste des membres est fermée (art. 9-01.1)
4 avril	Appel de candidatures des greffiers(ères) dans le TODO
5 avril	Rappel pour la nomination des greffiers(ères) lors du conseil des personnes déléguées
9 mai	Mises en candidatures aux bureaux du SEPÎ (16h30 à 17h30)
16 mai	Envoi des listes dans les établissements <u>et</u> 1 ^{re} publication des personnes candidates dans le TODO
16 au 19 mai	Révision de la liste électorale dans chaque établissement <u>et</u> nomination des greffiers(ères) (retour des listes aux bureaux du SEPÎ au plus tard le 23 mai 2017)

DATES	INFORMATIONS
19 mai	Date limite pour des corrections à la liste électorale (art. 9-01.3)
23 mai	2 ^e publication des personnes candidates dans le TODO
23 mai	Édition spéciale du TODO
26 mai	Début du processus du vote postal
26 mai	Publication de la liste électorale dans chaque établissement
26 mai	Publication de la liste électorale aux bureaux du SEPÎ
5 juin	Formation des greffiers(ères) aux bureaux du SEPÎ
6 juin	Élection et fin du vote postal <u>et</u> proclamation des résultats des élections
13 juin	Publication des résultats des élections dans le TODO
13 juin	Fin de la période de contestation
20 juin	Date limite pour répondre à une contestation
26 juin	Entrée en fonction du nouveau conseil d'administration

FORMATION
SST

PRÉVENIR ET DÉSAMORCER LES CONFLITS AU TRAVAIL
Présentée par Mme Ghislaine Labelle

Le mercredi 5 avril 2017 de 8h30 à 11h45
au Club de golf Métropolitain Anjou
(9555, boul. du Golf à Anjou (Qc) H1J 2Y2)

Cette formation s'adresse à tous les membres de tous les secteurs.

Le 5 avril prochain, le SEPÎ offre à ses membres la possibilité de participer à une formation sur les conflits en milieu de travail. Cette formation, d'une demi-journée en avant-midi a pour objectif principal d'outiller les participants pour mieux distinguer conflit interpersonnel et conflit d'équipe. Pour plus de détails sur la formation, nous vous invitons à consulter le **TODO** du 14 mars 2017.

Vous pouvez vous inscrire via un formulaire en ligne (www.sepi.qc.ca/formulaire-formation-5-avril-2017), par courriel (courrier@sepi.qc.ca) ou encore par téléphone (514-645-4536), **au plus tard le mercredi 29 mars 2017 à 15h00**. Une libération pour la formation vous sera transmise par courriel quelques jours avant la formation.

■ Sylvain Frenette | sylvainfrenette@sepi.qc.ca

31 MARS = DATE LIMITE POUR FAIRE VOTRE DEMANDE DE:
congé sans traitement à temps plein, congé mi-temps /
mi-traitement ou retraite progressive

Est-ce l'arrivée en politique de Gabriel Nadeau-Dubois comme co-porte-parole de Québec solidaire? Je ne sais pas... Mais toujours est-il que cette petite plaquette brune, publiée en novembre dernier aux éditions Écosociété, me faisait de l'œil sur le dessus de la pile de ma table de chevet avec son lettrage jaune et turquoise: **Cinq chantiers pour changer le Québec**. Une plage horaire se libérant dans mon agenda vacances de la relâche, j'ai pu succomber à l'invitation. Écrits par une douzaine d'économistes de l'IRIS (Institut de recherche et d'informations socio-économiques), les cinq chapitres traitent de réalités politiques et socio-économiques du Québec d'aujourd'hui et des changements qu'il faudrait réaliser pour le faire avancer en touchant les éléments suivants: le temps, la démocratie, le bien-être, le territoire et la transition (écologique).

D'entrée de jeu, le chapitre sur le temps préconise la réduction de la semaine de travail à 32 heures / semaine (qui aurait dit que nous étions avant-gardistes, nous, les enseignant(e)s?), l'augmentation du nombre de semaines de vacances et l'instauration d'un congé pour projet personnel pour tous sur le modèle que nous connaissons dans notre profession sous le terme de congé sabbatique à traitement différé. Le concept d'activités socialement utiles m'a semblé particulièrement intéressant. On entend par activités socialement utiles celles qui ne sont pas nécessairement rémunérées et auxquelles, en mettant en œuvre les trois changements proposés ci-haut, chacun pourrait s'adonner, que ce soit en s'occupant d'un proche ou en s'impliquant dans sa communauté, de manière à «faire de chacune des sphères de la vie un espace épanouissant».

Le deuxième chapitre à attirer mon attention est celui portant sur la démocratie, notamment la partie traitant de la démocratisation des services publics. L'IRIS propose un plan de démocratisation des écoles elles-mêmes. Il décrit la structure existante du conseil d'établissement (CE) sur laquelle nous pourrions nous appuyer pour ce faire. Mais il soulève également le problème que pose le fonctionnement réel des CE, à qui le pouvoir réel de direction des activités de l'école échappe puisque la direction d'établissement ne lui est pas redevable, mais l'est à la commission scolaire et au ministère. Quoi qu'il en soit, l'approfondissement des lieux démocratiques comme les conseils d'établissement constitue assurément une étape essentielle à l'appropriation du pouvoir par les usagers et les employés des services publics.

Le chapitre 3 porte sur le bien-être, mais on y traite plutôt de «être bien» et on s'attache au minimum de revenu garanti par diverses politiques québécoises de soutien. On y présente ce qui pourrait vraisemblablement et réalistement être accompli sur un horizon de 10 ans avec une volonté politique, bien entendu: le crédit d'impôt pour solidarité, un salaire et une retraite viables et l'atteinte du seuil de MPC (mesure du panier de consommation).

Au chapitre 4, on propose la création d'organismes financièrement utiles (OFU) inspirés du modèle américain de la fiducie foncière communautaire (FFC) et on en explique le

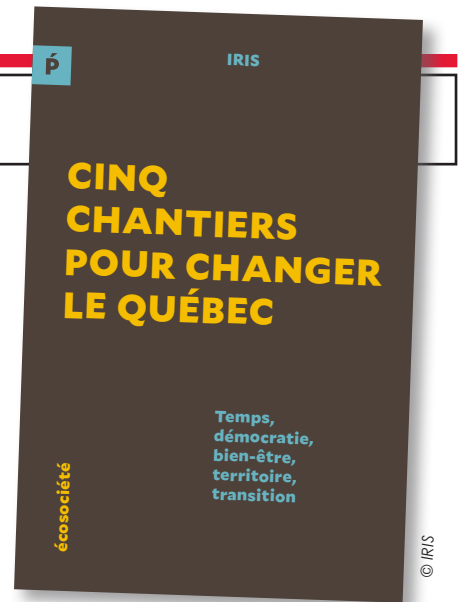
fonctionnement. Ces organismes promeuvent, par exemple, l'agriculture biologique ou soutiennent l'accès à la propriété pour les ménages à revenus modestes. Ils permettent la prise en charge du développement du territoire «en fonction d'autres exigences que celles de la croissance économique».

Les OFU québécois seraient en plus soumis à des mécanismes de coordination et d'harmonisation. Nous assisterions alors à un nouvel espace démocratique de proximité: la commune. On y encouragerait en outre la création de commerces ou de services communautaires et le soutien d'entreprises sous la forme de coopératives de travail comme nous en connaissons à Montréal avec la Communauté Milton Parc.

Le dernier chapitre m'a instantanément ramenée au Congrès 2016 de la FAE, en juin dernier, au moment où les membres des délégations se sont exprimés sur la plateforme sociopolitique de la fédération et pendant lequel les propositions touchant l'environnement étaient extrêmement audacieuses et innovatrices. L'IRIS, quant à lui, propose de mettre à niveau le système de transport collectif urbain et interurbain, de définir un budget carbone, de faire de la lutte au réchauffement climatique une priorité, d'introduire un tarif environnemental sur les importations et de miser sur les circuits économiques courts comme l'agriculture de proximité, les groupes d'achats alimentaires, les jardins communautaires et collectifs, bref la relocalisation progressive des activités économiques, un véritable projet de transition écologique qui permet d'améliorer la qualité de vie de tous.

Voilà! C'était un bref survol des 125 pages densément écrites de **Cinq chantiers pour changer le Québec**, une lecture économique, sociale et politique que je vous suggère parce qu'elle permet d'envisager notre territoire et notre capital humain autrement que par la proposition néolibérale imposée actuellement et qui soulève constamment la grogne. Pour terminer, je souhaite que, une fois vos 32 heures accomplies et sans lesquelles le Québec n'existerait tout simplement pas, vous puissiez vous livrer, à votre entière satisfaction et armé(e) de tout ce que l'enseignement vous procure en termes de compétences transversales, à une activité socialement utile, votre façon à vous d'améliorer notre société.

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca



IMPORTANT | ÉCHELLES SALARIALES

Vous trouverez ci-dessous les échelles salariales applicables à compter du 141^e jour de travail de l'année scolaire 2016-2017, soit le 30 mars 2017 au secteur jeunes. Les taux et échelles de traitement en vigueur auparavant sont ainsi majorées de 1,75% (6-5.02 A) par. 3).

■ Nancy Hénault | nancyhenault@sepi.qc.ca

1^{re} étape : déterminez votre échelon d'entrée (1, 3, 5, 7 ou 9) (article 6-2.00 de l'entente nationale)

2^e étape : ajoutez vos années d'expérience (article 6-4.00)

À COMPTER DU 30 MARS 2017				
SCOLARITÉ	Échelons	Annuel	1/200	1/260
17	1	40 578 \$	202,89 \$	156,07 \$
	2	42 303 \$	211,52 \$	162,70 \$
	3	44 103 \$	220,52 \$	169,63 \$
	4	45 976 \$	229,88 \$	176,83 \$
18	5	47 931 \$	239,66 \$	184,35 \$
	6	49 968 \$	249,84 \$	192,18 \$
19	7	52 092 \$	260,46 \$	200,35 \$
	8	54 308 \$	271,54 \$	208,88 \$
19 et plus avec doctorat	9	56 616 \$	283,08 \$	217,75 \$
	10	59 023 \$	295,12 \$	227,01 \$
	11	61 533 \$	307,67 \$	236,67 \$
	12	64 149 \$	320,75 \$	246,73 \$
	13	66 874 \$	334,37 \$	257,21 \$
	14	69 718 \$	348,59 \$	268,15 \$
	15	72 681 \$	363,41 \$	279,54 \$
	16	75 769 \$	378,85 \$	291,42 \$
	17	78 992 \$	394,96 \$	303,82 \$

11-2.02 PERSONNEL À TAUX HORAIRE

13-2.02 À LA FP ET À LA FGA

Période de 50 à 60 minutes : 52,96 \$

À compter du 141^e jour de travail de l'année scolaire 2016-2017

6-6.01 ENSEIGNANT(E) QUI AGIT À TITRE DE RESPONSABLE D'UN ÉTABLISSEMENT

Un supplément de 1 538 \$

6-7.02

À LA LEÇON

	Périodes de 45 à 60 minutes	75 minutes (secondaire)
16 ans et moins	52,96 \$	88,27 \$
17 ans	58,80 \$	98,00 \$
18 ans	63,66 \$	106,10 \$
19 ans	69,41 \$	115,68 \$

Pour les périodes de moins de 45 minutes ou de plus de 60 minutes, le taux est égal au nombre de minutes divisé par 45 et multiplié par le taux d'une période de 45 à 60 minutes.

6-7.03 PERSONNEL SUPPLÉANT

Remplacement dans la journée en minutes

Pré-scolaire et primaire	60 min. et moins 40,57 \$	Entre 61 et 150 min. 101,42 \$	Entre 151 et 210 min. 141,99 \$
Secondaire	Supplément de plus de 60 minutes est rémunéré sur la base d'un taux à la période calculé de la façon suivante :		
		taux prévu pour 60 minutes ou moins 50	X nombre de minutes de la période en cause
Plus de 210 min. 202,85 \$	Le suppléant occasionnel est rémunéré selon le taux prévu pour plus de 210 minutes si il se voit confier 3 périodes ou plus de plus de 60 minutes dans une même journée.		